

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2024

SEANCE DU 04 JUIN 2024

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

Membres du conseil municipal : Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Vanessa LEITE, Philippe POURSIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

Absent excusé : Cécile TARRADE

Procuration : Cécile TARRADE donne procuration à Nicolas BEAURE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :

Le 30 mai 2024

Secrétaire de séance :

Philippe POURSIN

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2024 ET INFORMATION INDEMNITES 2023

Le procès-verbal du 19 mars 2024 est validé par les membres présents et ceux engageant leur pouvoir sans modification. L’information des indemnités 2023 est faite au conseil municipal.

Voté à l’unanimité.

SALLE LA SALESSE : TARIFICATION

HABITANTS CHANAT					
PARTICULIERS					
	Location week end	Location / jour semaine	Option Nettoyage	Caution Nettoyage (si pas option)	Caution
Grande salle	320 €	120 €	180 €	250 €	2 000 €
Grande salle + Cuisine	370 €	150 €	200 €	300 €	
Grande salle + Cuisine + Petite salle	430 €	180 €	250 €	350 €	
ASSOCIATIONS (hors JUILLET AOUT)					
	Location week end	Location / jour semaine	Option Nettoyage	Caution Nettoyage (si pas option)	Caution
Grande salle	GRATUIT	GRATUIT			
Grande salle + Cuisine					
Grande salle + Cuisine + Petite salle					
Petite Salle					
EXTERIEURS CHANAT					
PARTICULIERS					
	Location week end avec nettoyage	Location / jour semaine			Caution
Grande salle	890 €	250 / j + 180 nettoyage			2 000 €
Grande salle + Cuisine	970 €	300 / j + 200 nettoyage			
Grande salle + Cuisine + Petite salle	1 270 €	400 / j + 240 nettoyage			

Le conseil municipal approuve la tarification et décide que les locations émanant d’une association ou d’un professionnel/entreprise feront l’objet d’un devis établi par Monsieur le Maire. Une réservation attenante à un jour férié fera l’objet d’une majoration de 50€.

Voté à l’unanimité.

SERVICE DE CANTINE-GARDERIE : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA TARIFICATION

Le conseil municipal décide de valider le nouveau règlement intérieur et la tarification détaillés en annexe pour les services communaux de cantine et de garderie, applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

Voté à l’unanimité.

ACCUEIL DE LOISIRS UFCV : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2025

Le conseil municipal décide d’autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Voté à l’unanimité.

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L’ECOLE DE L’ETANG : VOYAGE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 600€ à la coopérative scolaire de Chanat pour permettre la réalisation d'un voyage scolaire.

1 ABSTENTION, 11 voix POUR.

SMGF : SOUTIEN A LA DESSERTE FORESTIERE - APPEL A PROJETS

Le conseil municipal autorise les travaux sur un chemin rural et confie l'entretien des ouvrages réalisés sur sa propriété, sans limite de temps, au SMGF VSV.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal décide d'accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions réglementaires et ce à hauteur de 60% du plafond.

1 voix CONTRE, 11 voix POUR

PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL ATSEM - EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Le conseil municipal décide d'adopter les modifications suivantes :

- Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : suppression de l'emploi à 24h20/35^{ème} et création d'un emploi à 26/35^{ème} ;
- Agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles : suppression de l'emploi à 25h30/35^{ème} et création d'un emploi à 26/35^{ème}.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : CREATION DE POSTES PERMANENTS

Le conseil municipal décide d'adopter les modifications suivantes :

- adjoint technique territorial : suppression de l'emploi à 23h30/35^{ème} et création d'un emploi à 24h30/35^{ème}.
- adjoint technique territorial : suppression de l'emploi à 28h00/35^{ème} et création d'un emploi à 35/35^{ème}.

Voté à l'unanimité.

PERSONNEL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/09/2024

Le conseil municipal décide d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité suite aux précédentes délibérations.

Voté à l'unanimité.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LOCAL MEDICAL ET D'UN LOGEMENT : LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre, selon une procédure adaptée, pour une estimation prévisionnelle de travaux de 288 703€ HT.

Voté à l'unanimité.

RLV : OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AU TRANSPORT DES ELEVES VERS LE CENTRE AQUATIQUE BEATRICE HESS SITUÉE A RIOM.

Le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion au groupement de commandes auquel participeront, au regard de leurs besoins définis en annexe de la convention, les communes ayant manifesté leur intérêt pour le groupement.

Voté à l'unanimité.

SMGF : REVERSEMENT EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser la somme de 31 800€ du budget principal.

Voté à l'unanimité.

Signature secrétaire de séance,


